



LIGUE RÉGIONALE DE
TRIATHLON

NORD-PAS-DE-CALAIS

Compte-rendu du Comité Directeur de Ligue

Informations

Date de la réunion

Samedi 06 janvier 2018

Lieu de la réunion

Maison Départementale –
Villeneuve d'Ascq

Le Président

O. DUCHATEAU

La Secrétaire

L. DE JAEGERE

Ligue Nord Pas de Calais de Triathlon
Complexe Sportif Maurice Baude – Route de Bourbourg
59820 GRAVELINES

Tel - Fax: 03 28 22 06 79 - Email : tri5962@free.fr



LIGUE RÉGIONALE DE
TRIATHLON
NORD-PAS-DE-CALAIS

Contenu

1. Participants	3
2. Ouverture de séance	4
3. Approbation du dernier compte rendu	4
4. Retour informations fédérales	4
4.1. Point comparatif licences/ clubs	4
4.2. Assemblée Générale Fédérale	4
4.3. Calendrier des épreuves nationales	4
5. Point secrétariat	4
5.1. La ligue	5
5.2. Labellisation 2018	6
6. Retour informations régionales	6
6.1. Assemblée générale du CROS	6
6.2. Service Civique	6
6.3. Forum de l'Université	7
6.4. Divers	7
7. Trésorie :	7
8. Points proposés par les responsables de secteurs	7
8.1. Commission Sportive	7
8.2. Autres commissions	7
8.3. Chtriman 2017 et 2018	7
8.4. Assemblées générales	7
8.4.1. Assemblée Générale ligue Nord Pas de Calais	7
8.4.2. Assemblée Générale ligue Hauts de France de Triathlon	8
8.4.3. Informations statutaires	8
9. Date des prochaines réunions	8
10. Fin de réunion	8

1. Participants

Présents

Monsieur DUCHATEAU Olivier	Président
Monsieur GALLET Jean Michel	Vice-Président
Monsieur CARDINAEL Patrice	Trésorier
Monsieur BUNIET Jean-Michel	Trésorier adjoint
Madame DE JAEGHERE Laurence	Secrétaire
Monsieur PARMENTIER Olivier	Secrétaire adjoint
Monsieur CARLIER François	
Madame MARET Bénédicte	
Monsieur RICQUEBOURG Axel	
Monsieur WYART Gérard	

Invités

Madame COMYN Emilie	Salariée
Monsieur LEGRAND Christophe	Salarié

Excusés

Monsieur HAIE Benjamin
Madame LOISON Valérie
Monsieur POAS Jérôme
Madame PICQUART Virginie
Monsieur ROLIN David
Monsieur VAN LANDEGHEM Koen
Monsieur VANSTEENE Mickaël

2. Ouverture de séance

09h40

3. Approbation du dernier compte rendu

Approbation des comptes rendus des réunions du 11 novembre et du 30 novembre à l'unanimité.

4. Retour informations fédérales

4.1. Point comparatif licences/ clubs

Point intermédiaire non significatif car 46 bordereaux de licences en attente dont certains très important.
Progression d'un club en NPC et en Picardie -2

4.2. Assemblée Générale Fédérale

Assemblée Générale le Samedi 07 Avril à Toulouse.
Uniformisation du prix de Pass Compétition.
Colloque Mixité à Bordeaux (définir un plan d'action car les féminines ont toutes des attentes différentes).

4.3. Calendrier des épreuves nationales

Sorti le 17 décembre – 7 épreuves nationales en hauts de France (environ 1/5 des labels en NPC).
La réglementation va sortir fin janvier. La réglementation internationale doit être intégrée (attention des notions nouvelles apparaissent telles que : température de l'air et de l'eau - natation sans combinaison qui implique des tri fonctions dont les épaules ne doivent pas être couvertes).

5. Point secrétariat

5.1. La ligue

Comparatif licenciés de date à date

Ligue	Licences 2017 au 31/12/2016	Licences 2018 au 31/12/2017	Delta	% date à date
Alsace	1 225	1 288	63	5,14%
Aquitaine	1 988	2 480	492	24,75%
Auvergne	748	892	144	19,25%
Bourgogne	1 595	1 729	134	8,40%
Bretagne	2 075	2 213	138	6,65%
Centre	1 640	1 665	25	1,52%
Champagne	1 149	1 245	96	8,36%
Corse	368	367	-1	-0,27%
Côte d'Azur	1 392	1 762	370	26,58%
Franche-Com	657	775	118	17,96%
Guadeloupe	271	260	-11	-4,06%
Ile-de-France	6 874	7 457	583	8,48%
Languedoc-R	937	1 035	98	10,46%
Limousin	575	639	64	11,13%
Lorraine	1 923	1 850	-73	-3,80%
Martinique	87	68	-19	-21,84%
Midi-Pyrénées	1 527	1 782	255	16,70%
Nord-Pas-de	2 371	2 128	-243	-10,25%
Normandie	1 639	2 014	375	22,88%
Nouvelle-Cal	247	175	-72	-29,15%
Pays de la L	3 496	4 099	603	17,25%
Picardie	911	923	12	1,32%
Poitou-Chare	1 450	1 438	-12	-0,83%
Provence-Al	1 924	2 114	190	9,88%
Réunion	697	623	-74	-10,62%
Rhône-Alpes	4 404	4 952	548	12,44%
Ecart	42 170	45 973	3 803	9,02%

Comparatif licenciés par rapport à la fin de saison 20

Licences 2017 au 31/08/2017	Licences 2018 au 31/12/2017	Delta	% d'évolution
1 444	1 288	-156	-10,80%
2 682	2 480	-202	-7,53%
905	892	-13	-1,44%
1 762	1 729	-33	-1,87%
2 462	2 213	-249	-10,11%
1 801	1 665	-136	-7,55%
1 365	1 245	-120	-8,79%
427	367	-60	-14,05%
2 032	1 762	-270	-13,29%
1 208	775	-433	-35,84%
372	260	-112	-30,11%
7 896	7 457	-439	-5,56%
1 553	1 035	-518	-33,35%
670	639	-31	-4,63%
2 299	1 850	-449	-19,53%
130	68	-62	-47,69%
1 924	1 782	-142	-7,38%
2 869	2 128	-741	-25,83%
2 121	2 014	-107	-5,04%
373	175	-198	-53,08%
4 443	4 099	-344	-7,74%
1 122	923	-199	-17,74%
1 574	1 438	-136	-8,64%
2 413	2 114	-299	-12,39%
815	623	-192	-23,56%
5 357	4 952	-405	-7,56%
52 019	45 973	-6 046	-11,6%

COMPARATIF CLUBS

Comparatif clubs de date à date					Comparatif clubs par rapport à la fin de saison 2017			
Ligue	Clubs 2017 au 31/12/2016	Clubs 2018 au 31/12/2017	Delta	% date à date	Clubs 2017 au 31/08/17	Clubs 2018 au 31/12/2017	Delta	% d'évolution
Alsace	24	25	1	4,17%	26	25	-1	-3,85%
Aquitaine	54	54	0	0,00%	54	54	0	0,00%
Auvergne	17	16	-1	-5,88%	17	16	-1	-5,88%
Bourgogne	19	21	2	10,53%	19	21	2	10,53%
Bretagne	48	49	1	2,08%	48	49	1	2,08%
Centre	29	29	0	0,00%	29	29	0	0,00%
Champagne	18	17	-1	-5,56%	18	17	-1	-5,56%
Corse	8	8	0	0,00%	8	8	0	0,00%
Côte d'Azur	45	49	4	8,89%	49	49	0	0,00%
Franche-Comté	11	11	0	0,00%	12	11	-1	-8,33%
Guadeloupe	13	12	-1	-7,69%	15	12	-3	-20,00%
Ile-de-France	120	120	0	0,00%	123	120	-3	-2,44%
Languedoc-Roussillon	36	39	3	8,33%	37	39	2	5,41%
Limousin	9	11	2	22,22%	9	11	2	22,22%
Lorraine	34	35	1	2,94%	34	35	1	2,94%
Martinique	4	4	0	0,00%	4	4	0	0,00%
Midi-Pyrénées	37	40	3	8,11%	39	40	1	2,56%
Nord-Pas-de-Calais	46	47	1	2,17%	47	47	0	0,00%
Normandie	36	38	2	5,56%	37	38	1	2,70%
Nouvelle-Calédonie	7	8	1	14,29%	7	8	1	14,29%
Pays de la Loire	54	59	5	9,26%	55	59	4	7,27%
Picardie	23	21	-2	-8,70%	24	21	-3	-12,50%
Poitou-Charentes	18	21	3	16,67%	18	21	3	16,67%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	46	48	2	4,35%	47	48	1	2,13%
Réunion	12	12	0	0,00%	13	12	-1	-7,69%
Rhône-Alpes	67	79	12	17,91%	75	79	4	5,33%
Ecart	835	873	38	4,55%	864	873	9	1,04%

5.2. Labellisation 2018

Voir annexe

6. Retour informations régionales

6.1. Assemblée générale du CROS

Vote des statuts et nouvelle entité de préparation de fusion.

6.2. Service Civique

Pas de stagiaire pour l'année 2017.

2 contrats possibles en 2018 (Dernière année de l'agrément).

Margaux BEAUTEMPS à finaliser.

6.3. Forum de l'Université

Une stagiaire pour la communication du Chtriman.

6.4. Divers

Stage HDF Benjamins Minimes à Gravelines : 70 Jeunes + 12 encadrants **RAS.**

Formation BF5 : 4 Jours / 2 Weekend (2 à Liévin et 2 à Montdidier) **RAS.**

Stage Féminin de Cambrai : **RAS.**

Formation BF5 : 4 Jours / 2 Weekend (2 à Liévin et 2 à Montdidier) **RAS.**

7. Trésorie :

Comptabilité de la Ligue 59/62 : Suite au point intermédiaire comptable Emilie a repris la saisie comptable sur Assoconnect. Peu de ligne depuis le point intermédiaire afin de minimiser le travail comptable.

Comptabilité de l'ASCO devenue Ligue HDF : Saisie à venir également sur Assoconnect.

8. Points proposés par les responsables de secteurs

8.1. Commission Sportive

B&R Halluin 12/11 – 200 équipes.

Annulation des épreuves de Liévin.

Réflexion à mener autour de la représentation des épreuves.

Le challenge européen ne verra pas le jour en 2018.

8.2. Autres commissions

Harmonisation des pratiques avec la Picardie en cours dans l'ensemble des commissions.

8.3. Chtriman 2017 et 2018

Jean Michel BUNIET (Bilan 2017, Orientation 2018, Assemblée Générale).

Bilan excédentaire à voir pour dédommager la ligue. Rencontre avec le Maire de Gravelines, promesse d'une subvention équivalente au sein de la marie, et tentative d'augmenter la part de la cud et du sivom et démarche pour aider la mise en relation avec les partenaires privés.

Les inscriptions fonctionnent bien avec un 226 à 110 inscrits / 175 dossards.

8.4. Assemblées générales

8.4.1. Assemblée Générale ligue Nord Pas de Calais

Il est demandé à chaque Président des commissions, ci-dessous, d'apporter le bilan de la saison écoulée afin de mettre à jour le livret AG 2017.

Commission Régionale d'Arbitrage
Commission Régionale de Discipline
Commission Régionale Technique
Commission Régionale Développement Durable
Commission Régionale de la Communication
Mission Site Internet
Commission Régionale Féminine

Jérôme POAS
Jean Michel GALLET
Michael VANSTEENE
François CARLIER
François CARLIER
Benjamin HAIE
Bénédict MARET

Commission Régionale Jeune
Commission Régionale Santé – Bien être – Loisir
Commission Régionale Sportive
Commission Régionale Paratriathlon
Commission Régionale Raid

Valérie LOISON
Virginie PICQUART
Jean Michel BUNNET
Koen VAN LANDEGHEM
Axel RIQUEBOURG

8.4.2. Assemblée Générale ligue Hauts de France de Triathlon

Il est demandé à chaque candidat postulant au Conseil d'Administration d'apporter le projet motivant sa candidature.

4 Vice - Présidents : Relations aux départements - Performance - Vie sportive - Développement

8.4.3. Informations statutaires

Liste des candidatures.
Elections (documents).
Nouveaux statuts.

9. Date des prochaines réunions

A G Le samedi 03 Février à Cambrai.

C A Ligue HDF Réunion physique Mercredi 10 Janvier à Bapaume.

B.E. le 14 février 2017 à Gravelines.

C A Ligue HDF Réunion physique Samedi 17 Février à Bapaume.

(Echanges transverses pour accueil).

10. Fin de réunion

- 16h00

Extrait des statuts de la Ligue Régionale de Triathlon et des disciplines enchainées des Hauts de France de Triathlon

2.1. L'Assemblée Générale

2.1.1. Composition

2.1.1.1. L'Assemblée Générale de la L.R.TRI. est composée des représentant.e.s des associations sportives affiliées à la F.F.TRI. dont le siège est situé sur le territoire de son ressort.

Chaque association sportive affiliée dispose ainsi d'un représentant porteur de l'ensemble des voix attribuées à cette association dans les conditions visées à l'alinéa 2.1.1.2 des présents statuts.

Ce représentant est le Président de l'association concernée ou l'un de ses membres désignés par ce dernier. S'il ne s'agit pas du Président, le représentant devra disposer d'un mandat signé du Président de son association sportive.

Seuls les représentants des associations sportives affiliées dont le siège est situé sur le territoire du ressort de la L.R.TRI. participent, avec voix délibérative, à l'Assemblée Générale de la L.R.TRI.

Ces représentants doivent, au jour de leur désignation et au jour de l'assemblée générale de la L.R.TRI. à laquelle ils participent :

- Ne pas avoir été condamnés à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales ou, s'ils sont de nationalité étrangère, ne pas avoir été condamnés à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales.
- Etre licenciés de la F.F.TRI. au titre du club qu'ils représentent.

2.1.1.2. Les associations sportives affiliées disposent d'un nombre de voix déterminé en fonction du nombre de membres licenciés au 31 août précédant l'Assemblée Générale concernée, selon le barème suivant :

- 3 à 10 licenciés = 1 voix
- 11 à 20 licenciés = 2 voix
- 21 à 40 licenciés = 3 voix
- 41 à 60 licenciés = 4 voix
- 61 à 80 licenciés = 5 voix
- 81 et 100 licenciés = 6 voix

Au-delà de 100 licenciés, 1 voix supplémentaire par tranche complète ou non de 30 licenciés.

Toute association sportive affiliée, dont le siège est situé dans le ressort territorial de la L.R.TRI, par ailleurs organisateur d'une ou plusieurs épreuves agréées par la F.F.TRI., au niveau national, régional ou départemental, dispose d'une voix supplémentaire lors des votes quel que soit le nombre d'épreuves organisées.

Le nombre de voix ainsi attribué à chaque représentant des associations sportives affiliées ne peut en aucun cas être divisé et doit être, si son porteur souhaite participer au vote, exprimé de manière indivisible à l'occasion des votes de l'Assemblée Générale.

2.1.1.4. Les votes par procuration sont admis dans les conditions suivantes :

- Chaque association sportive ne peut se faire représenter (mandant) que par un représentant d'une autre association sportive affiliée de la Ligue régionale remplissant les conditions fixées à l'alinéa 2.1.1.1. et représentant son association sportive à l'occasion de l'Assemblée générale concernée (mandataire).
- Chaque mandataire ne peut être porteur que de deux procurations au maximum.
- Les procurations doivent être adressées au siège de la L.R.TRI. par lettre recommandée avec accusé de réception ou par courrier électronique cinq jours au moins avant L'Assemblée Générale. Elles devront en outre indiquer le nom du mandataire, être revêtues de la mention "bon pour pouvoir" de la main du mandant, de sa signature et de la date.

Dans ces conditions, le mandataire sera porteur, outre des voix attribuées à son association sportive, de celles attribué au(x) club(s) lui ayant donné procuration.

Extrait des statuts de la Ligue Régionale de Triathlon et des disciplines enchainées des Hauts de France de Triathlon

2.1. L'Assemblée Générale

- 2.1.2.7. 5° Elire le nombre de représentant(s) des associations sportives affiliées ayant leur siège au sein du ressort territorial de la Ligue siégeant à l'Assemblée Générale de la F.F.TRI. déterminé par l'article 2.1.1.2 des statuts de la F.F.TRI.

Les candidatures à cette élection doivent être adressées dans les conditions fixées à l'article 2.1.1 du règlement intérieur de la F.F.TRI.

Dans les conditions prévues par l'alinéa 2.1.1.1. des statuts de la F.F.TRI, ce ou ces représentant(s) sont élus au scrutin uninominal ou plurinominal à un tour. Sont déclarés élus, à l'issue de l'unique tour de scrutin, les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages valablement exprimés jusqu'à obtention du nombre de représentant(s) déterminé par l'article 2.1.1.2 des statuts de la F.F.TRI. En cas d'égalité entre deux candidats, l'élection est acquise au candidat le plus âgé.

Extrait des statuts de la Fédération Française de Triathlon et des disciplines enchainées

2. DISPOSITIONS RELATIVES AUX ORGANES FÉDÉRAUX

2.1. L'Assemblée Générale

2.1.1. Composition

- 2.1.1.1. Les modalités de dépôt des candidatures à cette élection sont fixées au règlement intérieur.

Ces représentants doivent, au jour de leur désignation et au jour de l'assemblée générale de la F.F.TRI. à laquelle ils participent :

- ne pas avoir été condamnés à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales ou, s'ils sont de nationalité étrangère, ne pas avoir été condamnés à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales.
- être licenciés de la F.F.TRI.

- 2.1.1.2. Le nombre de représentants des associations sportives affiliées issus de chaque ligue régionale est fixé comme suit, en fonction du nombre de licences délivrées au titre d'une association sportive affiliée au sein de la ligue régionale concernée :

- Jusqu'à 2000 licenciés : un représentant par tranche de 500 licenciés (tranche complète ou non).
- Puis, au-delà de 2000 licenciés, un représentant supplémentaire par tranche de 1000 licenciés supplémentaires (tranche complète ou non).
- Dans la limite du nombre maximal de six représentants d'associations sportives affiliées issus d'une même ligue régionale.
- Pour la détermination du nombre de licenciés au titre des associations sportives affiliées de chaque ligue régionale, seules sont prises en compte les licences délivrées au titre d'une association sportive affiliée ayant son siège social dans le ressort géographique de ligue considérée au 31 août précédent l'Assemblée Générale concernée. Les licences individuelles et les titres de participation visés à l'alinéa 1.4.5 ne sont pas pris en compte.

- 2.1.1.3. Les représentants des associations sportives affiliées issus de chaque ligue régionale disposent d'un total de voix déterminé en fonction du nombre de licences délivrées au titre d'une association sportive affiliée au sein de la ligue régionale concernée, selon le mode de calcul suivant :

- Nombre total de licences délivrées au titre d'associations sportives affiliées comptabilisées au sein de la F.F.TRI. au 31/08 précédant l'AG + Nombre de licences délivrées au titre

d'associations sportives affiliées comptabilisées au sein de la ligue régionale concernée au 31/08 précédant l'AG

2.1.1.3. Les représentants des associations sportives affiliées issus de chaque ligue régionale disposent d'un total de voix déterminé en fonction du nombre de licences délivrées au titre d'une association sportive affiliée au sein de la ligue régionale concernée, selon le mode de calcul suivant :

$$\frac{\text{Nombre total de licences délivrées au titre d'associations sportives affiliées comptabilisées au sein de la F.F.TRI. au 31/08 précédant l'AG}}{\text{Nombre de ligues régionales}} + \frac{\text{Nombre de licences délivrées au titre d'associations sportives affiliées comptabilisées au sein de la ligue régionale concernée au 31/08 précédant l'AG}}{1}$$

Le résultat obtenu est arrondi à l'entier supérieur.

En cas de fusion de ligues, le nombre total de voix est calculé dans les conditions susvisées en prenant en compte :

- la somme des licences délivrées au titre d'associations sportives affiliées comptabilisées au sein de chacune des ligues concernées par la fusion à la date du 31 août précédant l'Assemblée Générale ;
- le nombre de ligues régionales existant à la date de l'Assemblée Générale de la F.F.TRI. concernée.

2.1.1.4. Le nombre total de voix attribuées, en application de l'alinéa 2.1.1.3, à la totalité des représentants des associations sportives affiliées de la ligue régionale concernée est réparti entre chaque représentant élu par l'Assemblée Générale de la ligue régionale concernée au prorata du nombre de voix obtenu par chacun de ces représentants à l'occasion de leur élection par l'Assemblée générale de leur ligue.

2.1.1.4. Le nombre total de voix attribuées, en application de l'alinéa 2.1.1.3, à la totalité des représentants des associations sportives affiliées de la ligue régionale concernée est réparti entre chaque représentant élu par l'Assemblée Générale de la ligue régionale concernée au prorata du nombre de voix obtenu par chacun de ces représentants à l'occasion de leur élection par l'Assemblée générale de leur ligue.

Le nombre de voix attribué à chacun des représentants est ainsi déterminé selon le mode de calcul suivant :

$$\frac{\text{Nombre de voix obtenu par le représentant concerné à l'occasion de son élection par l'Assemblée générale de ligue}}{\text{Nombre total de voix obtenu par l'ensemble des représentants élus par l'Assemblée générale de la ligue concernée}} \times \text{Nombre total de voix attribuées, en application de l'alinéa 2.1.1.3, à la totalité des représentants des associations sportives affiliées de la ligue régionale concernée}$$

Le résultat obtenu est arrondi à l'entier inférieur.

L'éventuel reliquat sera attribué au représentant le plus âgé issu de la ligue régionale concernée.

Le nombre de voix ainsi attribué à chaque représentant des associations sportives affiliées composant l'Assemblée Générale ne peut en aucun cas être divisé et doit être, si son porteur souhaite participer au vote, exprimé de manière indivisible à l'occasion des votes de l'Assemblée Générale.

- 2.1.1.7. Les modalités de prise en charge des représentants des associations sportives affiliées élus par les Assemblées Générales des ligues régionales à l'Assemblée Générale sont déterminées par le Conseil d'Administration de la Fédération.

Extrait du Règlement Intérieur de la Fédération Française de Triathlon et des disciplines enchainées

2. LES ORGANES FÉDÉRAUX

2.1. L'Assemblée Générale

- 2.1.1. Election des membres de l'Assemblée Générale

Les candidatures à l'élection par les Assemblées Générales des Ligues Régionales, dans les conditions de l'alinéa 2.1.1.1 des statuts de la F.F.TRI., des représentants des associations sportives affiliées composant l'Assemblée Générale de la F.F.TRI. doivent être adressées au siège de la ligue régionale concernée au plus tard 15 jours francs avant l'Assemblée Générale au cours de laquelle aura lieu cette élection :

- par lettre recommandée avec accusé de réception, le cachet de la poste faisant foi
- ou par l'intermédiaire du dispositif de saisine par voie électronique mis en place, le cas échéant, par la ligue.

Nombre de Numéro de licence	Ligue		
Club	Nord-Pas-de-Calais	Picardie	Total général
A.S. ETAPLES TRIATHLON	28		28
ACLES SAINT JUST RAID AVENTURE		3	3
AMIENS TRIATHLON		120	120
ARTOIS TRIATHLON BRUAY LA BUISSIERE	14		14
ASTEN A.S.TEAM ENDURANCE NORD	5		5
ASTRE CREILLOIS		96	96
ATHLETIC CLUB MARCQUOIS	117		117
BEAUVAIS TRIATHLON		189	189
BERCK OPALE SUD TRIATHLON	30		30
BLANC NEZ TRIATHLON 62	72		72
CAMBRAI TRIATHLON	113		113
CERCLE DES NAGEURS DES COMMUNES DE L ATTICHOIS		4	4
CHANTILLY TRIATHLON		80	80
CLUB ATHLETIQUE FOURMISIEN	18		18
CLUB LOISIRS LEO LAGRANGE	25		25
COMPIEGNE TRIATHLON		99	99
CONCORDE CLUB TRIATHLON ST SAULVE	52		52
COTE D OPALE TRIATHLON CALAIS SAINT OMER	225		225
CRAZY AND TRI	18		18
CREPY TRIATHLON		55	55
CUINCY TRIATHLON	6		6
GRAVELINES TRIATHLON	185		185
HALLUIN TRIATHLON	74		74
HENIN ENDURANCE TEAM	101		101
HOUDAIN LEZ BAVAY TRIATHLON	48		48
IRON TEAM SAINT AMAND	7		7
LES BAUDETS	3		3
LES RAIDEURS SAMARIENS		6	6
LES TYRANNOSAURES	9		9
LILLE TRIATHLON	174		174
LYS CALAIS TRIATHLON	140		140
MCT/LA TERRE DES 2 CAPS	35		35
MONS TRIATHLON	5		5
O.S.M.L. NATATION TRIATHLON	60		60
PASTEL TRIATHLON SAINT QUENTIN		81	81
RACING CLUB ARRAS TRIATHLON	184		184
RAISMES TRIATHLON CLUB	5		5
RONCHIN ATHLETIC CLUB	19		19
ROYAL TRIATHLON LILLE	3		3
SC ABBEVILLE TRIATHLON NATATION		64	64
SKWAL ATHLON	24		24
SMAC TRIATHLON		9	9
TEAM ECOUVILLON AVENTURE		6	6
TEAM NOYON TRIATHLON		94	94
TEAM S BIKE AMIENS		10	10
TEAM SAMARA		4	4
TEAM TRIATHLON BAIE DE SOMME		19	19
TEAM TRIATHLON MAUBEUGE	14		14
TEAM WELLNESS		24	24
TOUQUET RAID	2		2
TRI BIKE ROBECCOIS	7		7
TRIATHLON CLUB AVIONNAIS	33		33
TRIATHLON CLUB BOULONNAIS	39		39
TRIATHLON CLUB D'HAZEBROUCK	63		63
TRIATHLON CLUB DE DOUAI	23		23
TRIATHLON CLUB DE L'OMOIS		58	58
TRIATHLON CLUB DE LIEVIN	239		239
TRIATHLON CLUB DU MONTREUILLOIS	117		117
TRIATHLON CLUB MONTIGNY EN GOHELLE	17		17
TRIATHLON CLUB SOISSONS		32	32
TRIATHLON LITTORAL 59	138		138
TRIATHLON ORCHIES PEVELE	13		13
TRIATHLON WEPPE FLANDRE LYS	22		22
U.S. HAM TRIATHLON		46	46
VALENCIENNES TRIATHLON	100		100
VILLENEUVE D ASCQ TRIATHLON	148		148
WASQUEHAL TRIATHLON	83		83
WIN E TEAM TRIATHLON PONTPOINT		22	22
Total général	2857	1121	3978

Comparatif licenciés de date à date

Ligue	Licences 2017 au 31/12/2016	Licences 2018 au 31/12/2017	Delta	% date à date
Alsace	1 225	1 288	63	5,14%
Aquitaine	1 988	2 480	492	24,75%
Auvergne	748	892	144	19,25%
Bourgogne	1 595	1 729	134	8,40%
Bretagne	2 075	2 213	138	6,65%
Centre	1 640	1 665	25	1,52%
Champagne-Ardenne	1 149	1 245	96	8,36%
Corse	368	367	-1	-0,27%
Côte d'Azur	1 392	1 762	370	26,58%
Franche-Comté	657	775	118	17,96%
Guadeloupe	271	260	-11	-4,06%
Ile-de-France	6 874	7 457	583	8,48%
Languedoc-Roussillon	937	1 035	98	10,46%
Limousin	575	639	64	11,13%
Lorraine	1 923	1 850	-73	-3,80%
Martinique	87	68	-19	-21,84%
Midi-Pyrénées	1 527	1 782	255	16,70%
Nord-Pas-de-Calais	2 371	2 128	-243	-10,25%
Normandie	1 639	2 014	375	22,88%
Nouvelle-Calédonie	247	175	-72	-29,15%
Pays de la Loire	3 496	4 099	603	17,25%
Picardie	911	923	12	1,32%
Poitou-Charentes	1 450	1 438	-12	-0,83%
Provence Alpes C.A.P.	1 924	2 114	190	9,88%
Réunion	697	623	-74	-10,62%
Rhône-Alpes	4 404	4 952	548	12,44%
Ecart	42 170	45 973	3 803	9,02%

Comparatif licenciés par rapport à la fin de saison 2017

Licences 2017 au 31/08/2017	Licences 2018 au 31/12/2017	Delta	% d'évolution
1 444	1 288	-156	-10,80%
2 682	2 480	-202	-7,53%
905	892	-13	-1,44%
1 762	1 729	-33	-1,87%
2 462	2 213	-249	-10,11%
1 801	1 665	-136	-7,55%
1 365	1 245	-120	-8,79%
427	367	-60	-14,05%
2 032	1 762	-270	-13,29%
1 208	775	-433	-35,84%
372	260	-112	-30,11%
7 896	7 457	-439	-5,56%
1 553	1 035	-518	-33,35%
670	639	-31	-4,63%
2 299	1 850	-449	-19,53%
130	68	-62	-47,69%
1 924	1 782	-142	-7,38%
2 869	2 128	-741	-25,83%
2 121	2 014	-107	-5,04%
373	175	-198	-53,08%
4 443	4 099	-344	-7,74%
1 122	923	-199	-17,74%
1 574	1 438	-136	-8,64%
2 413	2 114	-299	-12,39%
815	623	-192	-23,56%
5 357	4 952	-405	-7,56%
52 019	45 973	-6 046	-11,6%

COMPARATIF CLUBS

Comparatif clubs de date à date

Ligue	Clubs 2017 au 31/12/2016	Clubs 2018 au 31/12/2017	Delta	% date à date
Alsace	24	25	1	4,17%
Aquitaine	54	54	0	0,00%
Auvergne	17	16	-1	-5,88%
Bourgogne	19	21	2	10,53%
Bretagne	48	49	1	2,08%
Centre	29	29	0	0,00%
Champagne-Ardenne	18	17	-1	-5,56%
Corse	8	8	0	0,00%
Côte d'Azur	45	49	4	8,89%
Franche-Comté	11	11	0	0,00%
Guadeloupe	13	12	-1	-7,69%
Ile-de-France	120	120	0	0,00%
Languedoc-Roussillon	36	39	3	8,33%
Limousin	9	11	2	22,22%
Lorraine	34	35	1	2,94%
Martinique	4	4	0	0,00%
Midi-Pyrénées	37	40	3	8,11%
Nord-Pas-de-Calais	46	47	1	2,17%
Normandie	36	38	2	5,56%
Nouvelle-Calédonie	7	8	1	14,29%
Pays de la Loire	54	59	5	9,26%
Picardie	23	21	-2	-8,70%
Poitou-Charentes	18	21	3	16,67%
Provence Alpes C.A.P.	46	48	2	4,35%
Réunion	12	12	0	0,00%
Rhône-Alpes	67	79	12	17,91%
Ecart	835	873	38	4,55%

Comparatif clubs par rapport à la fin de saison 2

Clubs 2017 au 31/08/17	Clubs 2018 au 31/12/2017	Delta	% d'évolution
26	25	-1	-3,85%
54	54	0	0,00%
17	16	-1	-5,88%
19	21	2	10,53%
48	49	1	2,08%
29	29	0	0,00%
18	17	-1	-5,56%
8	8	0	0,00%
49	49	0	0,00%
12	11	-1	-8,33%
15	12	-3	-20,00%
123	120	-3	-2,44%
37	39	2	5,41%
9	11	2	22,22%
34	35	1	2,94%
4	4	0	0,00%
39	40	1	2,56%
47	47	0	0,00%
37	38	1	2,70%
7	8	1	14,29%
55	59	4	7,27%
24	21	-3	-12,50%
18	21	3	16,67%
47	48	1	2,13%
13	12	-1	-7,69%
75	79	4	5,33%
864	873	9	1,04%



FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
TRIATHLON

2, RUE DE LA JUSTICE | 93213 SAINT-DENIS LA PLAINE CEDEX

contact@fftri.com | T. 01 49 46 13 50 | F. 01 49 46 13 60

www.fftri.com  /F.F.TRI  @FFTRI



Saison 2018

ILE DE FRANCE	
1	AAS FRESNES
2	ACC BOBIGNY
3	ACBB
4	NOGENT SOLIDARITÉ
5	TNT EZANVILLE
6	TRIATHLON CLUB DE TORCY
7	TRIATHLON SANNOIS FRANCONVILLE
8	V ATHLON

NORD PAS DE CALAIS	
1	ATHLETIC CLUB MARCQUOIS
2	BLANC NEZ TRIATHLON 62
3	LOMME NATATION TRIATHLON
4	MARCQUISE CLUB TRIATHLON
5	RACING CLUB ARRAS TRIATHLON
6	TRIATHLON CLUB MONTREUILLOIS
7	TRIATHLON LITTORAL 59

PICARDIE	
1	AMIENS TRIATHLON
2	ASTRE CREILLOIS TRIATHLON
3	CHANTILLY TRIATHLON
4	CREPY TRIATHLON
5	PASTEL TRIATHLON SAINT QUENTIN
6	TEAM TRIATHLON BAIE DE SOMME

NORMANDIE	
1	DEAUVILLE TROUVILLE TRIATHLON
2	LES LIONS TRIATHLON
3	TC VAL
4	TEAM VAL'EURE TRIATHLON

CHAMPAGNE ARDENNES	
1	REIMS TRIATHLON
2	TRI GYMNIQUE TRI 10

LORRAINE	
1	BRUYERES TRIATHLON
2	GERARDMER TRIATHLON
3	TRIATHLON CLUB DEODATIEN
4	TRIATHLON EPINAL CLUB
5	TRIATHLON GRAND VILLERUPT 54
6	TRIATHLON NANCY LORRAINE
7	TRIATHLON THIONVILLE YUTZ CLUB
8	VERDUN MEUSE TRIATHLON

ALSACE	
1	CONSEIL EUROPE TRI
2	IRON CLUB TRIATHLON DANNEMARIE
3	SELESTAT CA TRI
4	SG WANTZENAU TRI
5	TAC COLMAR

BOURGOGNE	
1	CHALON TRIATHLON CLUB
2	CHENOVE TRIATHLON CLUB
3	MONTCEAU TRIATHLON
4	NEVERS TRIATHLON
5	SENS TRIATHLON
6	TBL 71
7	TRI MACON CLUB

FRANCHE COMTE	
1	PAYS MONTBELIARD TRIATHLON
2	TRIATH' LONS
3	TRI VAL DE GRAY

POITOU CHARENTES	
1	JS ANGOULEME TRIATHLON
2	ROCHEFORT TRIATHLON
3	TRIATHLE 86
4	TRIATHLON CLUB DE CHATELLERAULT
5	TRIATHLON CLUB SAUJONNAIS

CENTRE	
1	ASPTT 36 SPORT NATURE
2	SAINT LAURENT NOUAN TRIATHLON
3	VENDOME TRIATHLON
4	VIERZON TRIATHLON

PAYS DE LA LOIRE	
1	BEST TRIATHLON SAINT NAZAIRE
2	FONTENAY VENDÉE TRIATHLON
3	LAVAL TRIATHLON CLUB
4	LA ROCHE VENDÉE TRIATHLON
5	PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE VENDÉE TRIATHLON
6	POIRE SUR VIE TRIATHLON
7	TRI VELOCE SAINT SEBASTIEN
8	TRIATHLON ATLANTIQUE CARQUEFOU
9	TRIATHLON CÔTE D'AMOUR
10	SNLS 44

BRETAGNE	
1	CEPS DINAN ARMOR TRIATHLON
2	LORIENT TRIATHLON
3	OCC NATATION-TRIATHLON
4	PLOEMEUR TRIATHLON
5	QUIMPER TRIATHLON
6	TRIATHLE VANNES

RHONE ALPES	
1	ACO TRIATHLON
2	ALBERTVILLE TARENTEISE TRIATHLON
3	ASVEL TRIATHLON
4	MONT BLANC TRIATHLON
5	MONTEILIMAR TRIATHLON
6	TARARE TRIATHLON
7	TRIALP MOIRANS
8	TRIATHLON CLUB DES 2 RIVES
9	TRISALEVE ANNEMASSE
10	VAULX EN VELIN TRIATHLON

PROVENCE ALPES	
1	AUBAGNE TRIATHLON
2	DIGNE LES BAINS TRIATHLON
3	EMBRUN TRIATHLON CLUB
4	MARIGNANE TRIATHLON
5	SALON TRIATHLON
6	TRIATHLON MANOSQUE
LANGUEDOC ROUSSILLON	
1	AMICALE SPORTIVE TRIATHLON CATALAN
2	DEFIMAN PEZENAS
3	LES CHAMEAUX DE BEZIERS
4	LOUPIAN TRI NATURE
MIDI PYRENEES	
1	ALBI TRIATHLON
2	CAHORS TRIATHLON
3	TOULOUSE TRIATHLON
4	TRIATHLON CASTRES
5	TRIATHLON CLUB MONTALBANAIS
AQUITAINE	
1	CAPBRETON TRIATHLON
2	CA PERIGUEUX TRIATHLON
3	SAGC CESTAS TRIATHLON
4	SAINT ASTIER TRIATHLON
5	SAINT PAUL LES DAX TRIATHLON
6	VILLENEUVE SUR LOT TRIATHLON
AUVERGNE	
1	CLERMONT TRIATHLON
2	NASATRI
3	TRIATHLON ACADEMIE MONTLUCON
4	TSN
LIMOUSIN	
1	LIMOGES TRIATHLON
2	TEAM TRI 87
3	TULLE TRIATHLON
CORSE	
1	CALVI XTRI
2	SUD CORSE TRIATHLON

Nombre total de clubs labellisés au 15 novembre 2017 : **115**



FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
TRIATHLON

2, RUE DE LA JUSTICE | 93213 SAINT-DENIS LA PLAINE CEDEX

contact@fftri.com | T. 01 49 46 13 50 | F. 01 49 46 13 60

www.fftri.com  /F.F.TRI  @FFTRI



Saison 2018

ILE DE FRANCE	
1	AS CORBEIL ESSONNE TRIATHLON
3	CLUB DES NAGEURS DE PARIS
4	COURBEVOIE TRIATHLON
5	EC SARTROUVILLE
6	ENVY/EPINAY SOUS SENART TRIATHLON
7	LA BRIE FRANCILIENNE TRIATHLON
8	LES TRITONS MELDOIS
9	RED STAR CLUB CHAMPIGNY TRIATHLON
10	SAINTE GENEVIEVE TRIATHLON
11	STADE FRANÇAIS
12	SENART SAVIGNY TRIATHLON
13	TRINOSAURE
14	TUVB TRIATHLON
15	US CRETEIL TRIATHLON
16	US PALAISEAU
17	VALLEE DE MONTMORENCY TRIATHLON

NORD PAS DE CALAIS	
1	CAMBRAI TRIATHLON
2	GRAVELINES TRIATHLON
3	LYS CALAIS TRIATHLON
4	TRIATHLON CLUB LIEVIN
5	VILLENEUVE D'ASCQ TRIATHLON

PICARDIE	
1	BEAUVAIS TRIATHLON
2	COMPIEGNE TRIATHLON
3	TEAM NOYON TRIATHLON

NORMANDIE	
1	CAIEN TRIATHLON
2	LES PIRANHAS

CHAMPAGNE ARDENNES	
1	ECA CHAUMONT TRIATHLON DUATHLON

LORRAINE	
1	VITTEL TRIATHLON

ALSACE	
1	ASPTT MULHOUSE TRIATHLON
2	ASPTT STRASBOURG TRIATHLON
3	FAST GUEBWILLER
4	NAVECO TRIATHLON CLUB BETSCHDORF
5	TRI CLUB VOSGES DU NORD
6	TRIMOVAL MOLSHEIM

BOURGOGNE	
1	AUTUN TRIATHLON
2	DIJON TRIATHLON
3	ROUGEOT BEAUNE TRIATHLON

FRANCHE COMTE	
1	BESANCON TRIATHLON
2	CN PONTARLIER
3	GROUPE TRIATHLON VESOUL HAUTE SAONE
4	TRI LION DE BELFORT

POITOU CHARENTE	
1	LA ROCHELLE TRIATHLON
2	SAINTES TRIATHLON
3	TCG 79 PARTHENAY

CENTRE	
1	ORLÉANS ASFAS TRIATHLON
2	BOURGES TRIATHLON
3	CHARTRES METROPOLE TRIATHLON
4	SAINT AVERTIN SPORTS TRI 37
5	TRI ATTITUDE 41
6	TRIATHLON CLUB CHATEAUROUX 36
7	TRIATHLON CLUB JOUE LES TOURS

PAYS DE LA LOIRE	
1	ASPTT ANGERS
2	CORMARIS TRIATHLON
3	ENDURANCE 72 TRIATHLON
4	LES HERBIERS VENDEE TRIATHLON
5	LES SABLES VENDEE TRIATHLON
6	MAT 72
7	SAINT JEAN DE MONTS VENDEE TRIATHLON
8	VSF TRIATHLON

BRETAGNE	
1	ASAEC COETQUIDAN TRIATHLON
2	ECUREUILS DE PLOUAY TRIATHLON
3	PONTIVY TRIATHLON
4	RENNES TRIATHLON

RHONE ALPES	
1	ASM SAINT ETIENNE TRI 42
2	CHAMBERY TRIATHLON
3	CRV LYON TRIATHLON
4	LES ALLIGATORS SEYNOD TRIATHLON
5	MACH 3 TRIATHLON
6	RILLIEUX TRIATHLON
7	TRIATHLON ROMANAIS PEAGEOIS
8	TRICASTIN TRIATHLON CLUB
9	TRI CLUB DES MONTS DU LYONNAIS
10	TRI 07 PRIVAS TRIATHLON
11	VALLONS DE LA TOUR TRIATHLON

LANGUEDOC ROUSSILLON	
1	LA GRANDE MOTTE TRIATHLON
2	MONTPELLIER AGGLOMERATION TRIATHLON
3	TRIATHLON CLUB CARCASSONNAIS

PROVENCE ALPES	
1	SARDINES TRIATHLON
2	VITROLLES TRIATHLON

COTE D'AZUR	
1	ANTIBES TRIATHLON
2	DRAGUIGNAN TRIATHLON
3	OLYMPIC NICE NATATION

MIDI PYRENEES	
1	AS MURET TRIATHLON
2	TRIATHLON TOULOUSE METROPOLE

AQUITAINE	
1	AS LIBOURNE TRIATHLON
2	AS TRIATHLON LA TESTE
3	AVIRON BAYONNAIS TRIATHLON
4	CARBON BLANC TRIATHLON
5	ES BLANQUEFORT NATATION TRIATHLON
6	GIRONDINS DE BORDEAUX TRIATHLON
7	LA TRIBU 64
8	UNION SPORTIVE BERGERACOISE

AUVERGNE	
1	LE PUY EN VELAY TRIATHLON
2	MONTLUCON TRIATHLON
3	TRYSSINGEAUX
4	VICHY TRIATHLON

LIMOUSIN	
1	BRIVE LIMOUSIN TRIATHLON
2	SAM TRIATHLON

CORSE	
1	CORSICA TRIATHLON CLUB D'AJACCIO

Nombre total de clubs labellisés au 15 novembre 2017 : 100